

## Les coopératives d'activités :

### Testez votre rêve en toute sécurité !

*Quand on veut créer sa propre activité, on est un peu perdu, on ne sait pas vraiment ce qu'il faut faire ni à quel moment. Passer par une coopérative d'activités m'a permis de me canaliser et de fixer mes repères dans ce nouvel environnement.*  
[une jeune indépendante]

*C'est un soutien formidable ! Plus qu'un simple réseau d'information et de contacts, la coopérative d'activités est une véritable fourmilière d'idées et de conseils avisés. La coopérative m'a encouragé à croire que mon projet était digne de confiance et mon expérience en a apporté la preuve.*  
Angela, traduction, Arlon

#### Pour qui ?

Les coopératives d'activités veulent accompagner tout **candidat entrepreneur** – c'est à dire tout créateur individuel, prioritairement demandeur d'emploi qui envisage de créer son entreprise mais qui n'ose pas dans l'immédiat pour des raisons économiques ou pour tout autre raison.

L'arrêté royal approuvé par le Conseil des Ministre du 24 avril 2009 précise davantage les conditions de ce public en distinguant les plus et moins de 50 ans. Quarante pourcent des candidats entrepreneurs ne doit pas nécessairement appartenir à ces catégories prioritaires.

#### Pour quels types d'activités ?

La coopérative d'activités peut encadrer une large gamme d'activités économiques. L'expérience montre toutefois que ce système d'accompagnement est particulièrement intéressant pour des activités de services ou de petit artisanat. Il s'agit des activités légères en termes d'investissement, nécessitant peu de stock. Quelques exemples : une coiffeuse à domicile, un service de secrétariat, infographiste, consultant, formateur, décorateur, jardinier, artisan maçon. ....

#### Les "PLUS" d'une coopérative d'activités ?

Les coopératives d'activités offrent :

- Une méthode **innovante** pour permettre au porteur de projet de se tester. Elle met à la disposition du créateur ou de la créatrice sa structure juridique et son numéro d'entreprise (ex. T.V.A.). Elle devient en quelque sorte le *centre de facturation* du créateur et assure pour chaque activité *la gestion administrative*.

- Une **dynamique sécurisée** pour les bénéficiaires d'allocations de chômage et de revenu social notamment par le maintien des droits. Le candidat entrepreneur qui appartient aux catégories susmentionnées continue à bénéficier de ces allocations sociales pendant le lancement de son activité. La période maximale de cette dispense est de 18 mois.
- Une **dynamique collective** par le biais de réunions mensuelles entre entrepreneurs, d'un **coaching individualisé** et d'un accompagnement de terrain par des professionnels. La valeur ajoutée spécifique de la coopérative d'activités consiste en un ensemble de sessions de formation et d'échanges que la coopérative organise pour les candidats entrepreneurs. Ces sessions permettent aux candidats d'avancer ensemble dans le lancement de leur projet. A côté de ses sessions groupées, un coaching individuel permet de suivre le progrès de chaque projet et son promoteur.

Dès que le créateur trouve ses premiers clients, il commence à développer son entreprise 'en situation réelle' au sein de la coopérative d'activités en maintenant ses allocations de chômage. A la fin de son passage au sein de la coopérative d'activités (18 mois au maximum), il aura acquis son autonomie et les connaissances suffisantes en matière de gestion et de vente. Il pourra entreprendre à son tour ! A ce moment, il pourra bénéficier d'un complément de reprise de travail de 100 € pendant maximum 12 mois.

### **Combien ça coûte?**

Puisque la coopérative d'activité reçoit des subventions de la part des gouvernements régionaux, l'accompagnement au sein de la coopérative n'est pas le prix coûtant. La coopérative prélève environ 10 % sur la marge brute des facturations liées aux activités hébergées juridiquement. Ce paiement permet de couvrir en partie les charges liés à gestion financière et administrative du projet.

Les coopératives suivantes sont opérationnelles en Belgique :

En Wallonie :

- AVOMARC scrl fs , 710 Avenue du Roi Albert, 7012 Jemappes,  
www.avomarc.be,  
Personne de contact: Sabrina Benali, [sabrina.benali@avomarc.be](mailto:sabrina.benali@avomarc.be), 065 34 70 10
- AZIMUT scrl fs, Rue Monceau-Fontaines 42/15, Monceau-sur-Sambre,  
www.azimut.cc  
Personne de contact: Valérie Galloy, [vg@azimut.cc](mailto:vg@azimut.cc) , 071 309143
- CHALLENGE scrl fs, Rue de la Scierie 32/bte 1, Libramont 6800,  
www.challengeonline.be  
Personne de contact: Philippe Ledent, [philippe@challengeonline.be](mailto:philippe@challengeonline.be), 061 28 75 41 ou 049744 37 02
- STEP BY STEPPES scrl fs, Rue des Steppes 24, 4000 Liège,  
[www.stepbysteppes.be](http://www.stepbysteppes.be) 04 275 02 82

Personne de contact: Elio Iudicello, [e.iudicello@ages.be](mailto:e.iudicello@ages.be)

A Bruxelles :

- Bruxelles Emergences srl fs, Rue de Belgrade, 17, 1190 Forest  
[www.bemg.be](http://www.bemg.be) , 02 256 20 74  
Personne de contact: Joël Beeckman, [joel@bruxelles-emergences.be](mailto:joel@bruxelles-emergences.be),
- DEBUUT srl.fs, Cellebroersstraat 16, 1000 Brussel,  
[www.debut-brussels.be](http://www.debut-brussels.be)  
Personne de contact: Filip Monbaliu, [filip@debut-brussels.com](mailto:filip@debut-brussels.com), 0473 68 75 81

En Flandre:

- Co-Actief cvba so, Lange Leemstraat 372, 2018 Antwerpen,  
[www.co-actief.be](http://www.co-actief.be) , 03 218 11 70  
Personne de contact: Evelien Verschroeven, [coach@co-actief.be](mailto:coach@co-actief.be),
- Co & Go cvba.so, [www.co-en-go.be](http://www.co-en-go.be)  
Kantoor Tienen, Businesspark Nelissen, Leuvensesteenweg 467/15, 3000 Tienen  
Kantoor Vilvoorde, Bedrijvencentrum Vilvoorde, Mechelsesteenweg 277, 1800  
Vilvoorde,  
Personne de contact: Tinneke Grauwels, [info@co-en-go.be](mailto:info@co-en-go.be), 0474 53 31 37
- ONDERNEMERSATELIER cvba so, Zavelveld 31, 3600 Genk  
[www.ondernemersatelier.be](http://www.ondernemersatelier.be) , 089 77 81 25  
Personne de contact: Rina Marzo, [rina.marzo@ondernemersatelier.be](mailto:rina.marzo@ondernemersatelier.be)
- STARTPUNT cvba vso, Kerkstraat 108, 9050 Gentbrugge,  
Personne de contact: Danny Morel, [danny@depunt.be](mailto:danny@depunt.be) , 09/272 79 00
- GUSTO cvba so c/o Kanaal 127, Stasegemsteenweg 110, 8500 Kortrijk  
Personne de contact: Bart Lemey, [bart.lemey@kanaal127.be](mailto:bart.lemey@kanaal127.be) 056 23 70 20

COOPAC.be regroupe toutes ces coopératives d'activités en Belgique. Pour plus d'information : voir [www.coopac.be](http://www.coopac.be) ou [info@coopac.be](mailto:info@coopac.be)